



# Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT Haute-Saône					
ARRONDISSEMENT Lure					
Séance du conseil communautaire du 17 mai 2021		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Envoyé en préfecture le 25/05/2021 Reçu en préfecture le 25/05/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20210517-20210072-DE</div>			
Date de la convocation	11 mai 2021				
Conseillers en exercice	38				
Titulaires présents	35				
Suppléants présents	0				
Pouvoirs	2				
Retard excusé	1				
Nombre de votants	37				
Objet	Approbation du Procès-Verbal du précédent conseil			Délibération n° 2021	072
				Page(s) 1/1	

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

**Les délégués titulaires :** Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN\*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX\*, Nicolas NURDIN, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE\*, Laurent ZIEGLER\*\*.

**1 retard\*\*:** Laurent ZIEGLER arrive à compter de la délibération D 2021-075.

**2 Pouvoirs\* :**

2 pouvoirs pour toute la durée du conseil : Pascale MANGIN pouvoir à Martine BAVARD - Jean-Claude NEVEUX pouvoir à Jérôme BERNARD.

## Exposé

Le procès-verbal ou compte rendu de la séance du conseil communautaire doit donner lieu à délibération lors de la séance suivante de l'assemblée. Ce compte-rendu est obligatoirement joint à l'ordre du jour de la séance suivante.

Ainsi, tout membre y découvrant une lacune ou une inexactitude peut en réclamer rectification.

## Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 👇 approuve le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 7 avril 2021.

Ainsi délibéré et signé  
Pour extrait conforme

Le Président  
Jacques DESHAYES

